

Membres en exercice	15
Membres présents	10
Pouvoirs	3
Votants	10+3



Le 28 avril 2016, à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 21 avril 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Annie BARADEAU, Nicolas CELLIER, Roger DUBOIS, Jean-Luc GILLIER, Claude GRATEAU, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Isabelle MINAUD, Pascal PIERRE (*arrive au point n°6*), Nathalie TALON.

Excusés : Vincent BOISSON, Brigitte GRIMAUD, Jean Charles GUIADEUR, Sylvie GUIBERT, Lydie ROBUCHON.

Secrétaire de séance : Jean-Luc LAMY.

Brigitte GRIMAUD a donné pouvoir à Nicolas CELLIER.

Jean Charles GUIADEUR a donné pouvoir à Noëlla LUCAS.

Sylvie GUIBERT a donné pouvoir à Isabelle MINAUD.

*Le conseil municipal est précédé d'un apéritif dinatoire offert par la Commune à l'occasion du départ à la retraite le 1<sup>er</sup> mai de Thierry FRAPPIER, employé comme agent technique depuis 1992.*

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 24 mars 2016, le Conseil municipal :

- conformément à la délibération du 17 avril 2014, **est informé** de la vente du lot numéro 19 section C numéro 1202 dans le lotissement « les jardins de la Vendée », 2 rue de la Rivière ;
- **décide** de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti situé 26 rue du Docteur Audé, section C numéros 1256, 454, 469, 472, 452 (un quart indivis) et 1262 (droits indivis), d'une contenance totale de 638 m<sup>2</sup> ;
- **accepte** la proposition de modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte résultant de la délibération du conseil communautaire du 21 mars 2016 ;
- **modifie** le tableau des effectifs suite au départ à la retraite d'un agent le 1<sup>er</sup> mai 2016 ;
- **décide** de mettre en œuvre l'aide financière « éco-Pass » proposée par le Conseil départemental pour les opérations d'acquisition suivies d'une amélioration énergétique ; **retient** les critères du Conseil départemental pour accorder la part communale ; **dit** que l'aide sera égale à celle apportée par le Conseil départemental, soit 1500 euros par bénéficiaire, partagée par moitié avec la Communauté de Communes (d'où une aide totale de 3000 euros) ; **arrête** le nombre de primes à cinq par année civile ; **autorise** Madame le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu des vérifications faites par l'ADILE (Agence Départementale d'Information sur le Logement) ;
- **est informé** de la décision du Conseil départemental de modifier son programme d'aide financière « éco-Pass » en supprimant l'éligibilité aux opérations neuves ; **décide** toutefois de continuer à soutenir les constructions neuves en apportant une aide de 1500 euros par bénéficiaire, partagée par moitié avec la Communauté de communes ; **arrête** le nombre de primes à cinq par année civile, **autorise** Madame le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu des vérifications faites par l'ADILE ;
- **autorise** la reprise du bar restaurant du Parc par Madame Corinne DESCHODT ; **fixe** les modalités du bail et du prêt à usage de la licence de débit de boissons de catégorie IV appartenant à la Commune ; **autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire ;



- **accepte** de souscrire une assurance dommages ouvrage auprès de SMACL Assurances pour les travaux de restructuration de l'école du Parc ; la cotisation prévisionnelle s'élève à 4 861,38 euros TTC sous réserve du coût final des travaux ; **autorise** Madame le Maire à signer le contrat ;
- **décide** d'acquérir des tables et chaises pour équiper le nouveau restaurant scolaire ; **accepte** la proposition de la société ABI (Architecture Bureau Ingénierie) de La Roche-sur-Yon pour un montant de 5 853,84 euros TTC ; **autorise** Madame le Maire à signer le devis et passer commande ;
- **approuve** le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif route de Pissotte ; **accepte** la proposition de maîtrise d'œuvre de SICCA Etudes pour les éléments de mission : ESQ (Etude d'Esquisse), AVP (étude d'Avant-Projet), PRO (étude de Projet), ACT (assistance aux Contrats de Travaux) pour un forfait de rémunération de 1 823,84 euros HT ; **sollicite** une aide financière du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau, **confie** à SICCA Etudes le montage des dossiers de subvention ;
- **autorise** Madame le Maire à négocier l'acquisition de la parcelle cadastrée section C numéro 808 d'une contenance de 2778 m<sup>2</sup>, appartenant aux consorts GUILLON et jouxtant l'école, au prix de 8334 euros correspondant à 3 euros le m<sup>2</sup>, conformément à l'avis des services du Domaine du 25 avril 2016 ; **autorise** Madame le Maire à signer tous documents y afférents ; **accepte** de prendre en charge les frais d'acte notarié ;
- **approuve** le principe de la création d'un conseil municipal des enfants de la commune ;
- **émet des réserves** sur la proposition de la Commune de Pissotte visant à mettre en œuvre une nouvelle formule de financement de la restauration scolaire au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) et souhaitant notamment que chaque commune prenne en charge le prix de revient de la restauration scolaire des enfants domiciliés dans sa commune, **juge prioritaire** l'harmonisation progressive des tarifs de restauration scolaire pratiqués au sein du RPI pour répondre à une demande récurrente des parents d'élèves ;
- **approuve** la convention proposée par le Sycodem concernant la mise en place de conteneurs dédiés à l'apport volontaire du verre et du papier, place de l'Europe, parking du terrain de foot et rue de l'Industrie ; **autorise** Madame le Maire à signer tous documents afférents à l'exécution de cette convention ;
- **approuve** les travaux de déplacement du poteau de protection incendie situé rue de la Prairie au carrefour de la rue des Fontenelles et de la rue de la Pointe ; **autorise** Madame le Maire à signer la convention relative à ces travaux avec Vendée Eau pour un montant de 1080 euros TTC ;

## QUESTIONS DIVERSES

### Travaux de l'école du Parc

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à lancer l'étude sur la mise en accessibilité de la cour d'école afin de disposer d'un chiffrage précis.

### Dates à retenir :

- Une commission voirie – bâtiments se déroulera le samedi 30 avril. Les travaux de busage envisagés route de Pilorge et rue de la Chaume seront évoqués ;
- le programme du 8 mai est rappelé ;
- une réunion décentralisée du Conseil communautaire se déroulera à la salle de L'Orbrie le lundi 23 mai 2016 à partir de 18h30 ; l'ensemble du Conseil municipal est convié ;
- la fête des voisins aura lieu le vendredi 27 mai ;
- la commission communale environnement propose une journée nature le samedi 28 mai ; différents ateliers seront proposés.



A L'Orbrie, le 10 mai 2016

Le Maire,  
Noëlla LUCAS